ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 35971

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique mise en oeuvre pour lutter contre l'échec scolaire. Il le prie de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La lutte contre l'échec scolaire et sa prévention constituent une des préoccupations majeures du ministère de l'éducation nationale. Une réforme profonde de l'école primaire a permis de recentrer son action sur les apprentissages fondamentaux. Dans le même temps, au collège, plusieurs mesures ont été engagées pour diminuer le nombre de sorties du système éducatif sans qualification. La rénovation de la voie professionnelle et du certificat de formation générale (CFG) témoignent du même souci. Les programmes de l'école primaire publiés au Bulletin officiel du 19 juin 2008 fournissent aux enseignants des repères précis quant aux objectifs à poursuivre dans les différents domaines de compétences qui concourent à l'apprentissage de la lecture, notamment le vocabulaire. Ces repères sont également déclinés par niveau de classe sous forme de progressions. Ces programmes ont été soumis à consultation des enseignants pendant un mois, les résultats de cette consultation ont été rendus publics. Les deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat, par le biais de leurs commissions compétentes, ont également été consultées. Le Haut Conseil de l'éducation les a approuvés. L'école maternelle joue aussi son rôle dans la réussite scolaire avec un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique. Afin d'évaluer les résultats scolaires des élèves, des protocoles nationaux d'évaluation bilan conçus en CE 1 et en CM 2 permettent de déterminer dès l'année scolaire 2008-2009 les acquis de chaque élève. Les résultats en sont communiqués aux familles. L'évolution de ces résultats dans le temps permettra de mieux mesurer les résultats de l'action de l'école. Une aide individualisée de deux heures hebdomadaires pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans ses apprentissages a également été mise en place. De même, des stages de remise à niveau entre la fin du CM 1 et l'entrée en 6e sont organisés pendant les vacances par des enseignants au profit des élèves qui connaissent des difficultés en français et en mathématiques. Les nouveaux programmes d'enseignement pour le collège, élaborés dans la continuité des programmes de l'école primaire, ont été publiés afin de recentrer les apprentissages sur les fondamentaux. Afin d'adapter l'enseignement à chaque élève, des programmes personnalisés de réussite éducative ont été mis en place. En outre, pour lutter contre l'échec scolaire, des dispositifs relais (classes et ateliers) ont été organisés : ils accueillent des élèves de collège, éventuellement de lycée, qui sont entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Ces dispositifs ont su, en quelques années montrer leur utilité dans la lutte contre l'échec scolaire, grâce à une diversité et une souplesse qui constituent des gages d'efficacité. L'accompagnement éducatif, qui est d'ores et déjà généralisé à tous les collèges publics et privés sous contrat, sera progressivement généralisé à toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en particulier celles des réseaux « ambition réussite » pour constituer une offre complémentaire hors du temps d'enseignement

proprement dit. Sa mise en place constitue, dans un souci d'égalité des chances, une offre complémentaire hors du temps d'enseignement proprement dit. La rénovation de la voie professionnelle avec, entre autres, la mise en place d'un accompagnement individualisé de deux heures et demi hebdomadaires, doit aussi permettre de lutter contre les sorties du système scolaire sans qualification.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35971
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10103
Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4910